

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 10+1 procuration	<u>Abstention</u> : 1	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-trois le 27 novembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 22 novembre 2023  
Début de la séance : 20 heures- Fin de la séance 22h20

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<i>Procuration</i>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>Abstention</b>
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Pierre PEYRAZAT (Procuration à Bernard BAZINET), Vincent MARENDA s'est retiré de la séance à 21h18 et n'a pas pris part au vote des délibérations n°50-51 et 52- 53

**ABSENTS**: Delphine DAGNAS, Sébastien VIGNERON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**2023-45 Compétence « Défense des forêts contre les incendies et desserte forestière » de la CCPN**

Par délibération n°CC-DEL-2023-126 du 09 octobre 2023, la communauté de communes a décidé de se doter de la compétence DFCI (Défense des Forêts Contre le Incendies et desserte forestière) afin de pouvoir adhérer au Syndicat Mixte Ouvert 24 pour l'ensemble de son territoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Créé en 2018 et composé de la majorité des communes et communautés de communes du département, le Syndicat Mixte Ouvert de DFCI de Dordogne vise à la création et l'amélioration de la voirie forestière sur le territoire de ses membres (réalisation d'études, recherche de financements, coordination des travaux...)

Le conseil municipal, prend acte et approuve à la majorité la délibération n°CC-DEL-2023-126 du 09 octobre 2023 de la CCPN pour le transfert de compétence « Défense des Forêts contre les Incendies et desserte forestière » et sa demande d'adhésion au Syndicat Mixte ouvert 24 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 29 novembre 2023  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

AR **Préfecture**

024-212400162-20231127-2023145-DE  
Reçu le 05/12/2023

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac-Affichage le 1<sup>er</sup>/12/2023  
Page 1 sur 1

